REPUBLIQUE DU CONGO AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



GUIDE D'ELABORATION ET D'APPROBATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE – CENTRE DE CONTROLE D'AERODROME/APPROCHE (TWR/APP)

Réf.: G - DSA - 7229 - ANS - ATS

	Nom (s)	Fonction (s)	Date	Visa
Rédaction	Appolinaire MAVOUNGOU	Chef de Bureau CNS/ATM	20/01/2022	MA
redaction	Trésor Chelmy BAHONDA	Cadre CNS/ATM	20/01/2	ANAC REP. DU C
Vérification	Théodore Bienvenu OTOUNGABEA	Chef de Service Navigation Aérienne	24 2022	SERVICE SERVI
vermeation	Michel Arcadius MOTOLY	Directeur de la Sécurité Aérienne	25/51/2022	CELOTALE DE TO
Validation	Marcellus Boniface BONGHO	Directeur Général Qualité, Responsable qualité	27/04/2022	A CTEUR CTEUR CHERAL ACLIOINT
Approbation	Serge Florent DZOTA	Directeur Général	28/01/2022	LE DIRECTION GENERAL

Édition 01 — Janvier 2022

Niveau	de	diffusion	$: \boxtimes$	Interne	\times	Externe	Confidentie
--------	----	-----------	---------------	---------	----------	---------	-------------



Page: LD

1 de 18

Révision:

00

Date:

20/01/2022

LISTE DE DIFFUSION

N°Copie	Sigle	Destinataire	Format
01	DG	Directeur Général	P/E
02	DGA	Directeur Général Adjoint	P/E
03	DIE	Direction des Infrastructures et Equipements	Р
04	ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar	Р
05	SNA	Service de la Navigation Aérienne	P/E
06	BIAM	Bureau Informations aéronautiques et météorologiques	P/E
07	BCNS/ATM	Bureau Communication Navigation Surveillance, Gestion du Trafic Aérien	P/E
08	CQ	Cellule Qualité	P/E
09	BAD	Bureau Archivage et Documentation	P/E
00	DSA	Directeur de la Sécurité Aérienne	P/E
N00	-	Inspecteurs de la supervision de la Navigation Aérienne	P/E

Observations:

P = Version Papier

E = Version Electronique

N00 = Numéro de la version neutre pour large diffusion

00 = Version originale



Page: LPE

2 de 18

Révision:

00

Date:

20/01/2022

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Chapitre	Page	Nº d'Édition	Date d'Édition	Nº de Révision	Date de Révision
LD	1	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
LPE	2	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
ER	3	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
LR	4	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
ТМ	5	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
1	6	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
2	6	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
3	6	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
3.1	6	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
3.2	6	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
3.3	7	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
3.4	7	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
4	8	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
5	9	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
5.1	9	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
5.2	10	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
5.3	10	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022
5.4	10	01	Janvier 2022	00	Janvier 2022



Page : ER

3 de 18

Révision :

00

Date:

20/01/2022

ENREGISTREMENT DES REVISIONS

Nº de Révision	Date d'application	Date d'insertion	Émargement	Remarques
00	Janvier 2022	Janvier 2022		Création du document



Page : LR

4 de 18

Révision :

00

Date:

20/01/2022

LISTE DES RÉFÉRENCES

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
Décret N°2010-825	SGG	Portant réglementation de la sécurité aérienne	00	
Décret N°2010-830	SGG	Portant réglementation de la navigation aérienne	00	
Arrêté N°11057	МТАСММ	Relatif aux règles de l'air et services de la circulation aérienne	00	2019
Arrêté n°11062	MTACMM	Relatif aux procédures pour les services de la navigation aérienne – Gestion du trafic aérien (PANS – ATM).	00	2019
Doc 9734	OACI	Manuel de supervision de la sécurité – Partie A : Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité	3 ^{ème} édition	2017
Doc 9426	OACI	Manuel de planification des services de la circulation aérienne	1 ^{ère} édition	1986



Page : TM

5 de 18

00

Révision : Date:

20/01/2022

TABLE DES MATIERES

	DE DIFFUSION	
LISTE	DES PAGES EFFECTIVES	2
ENRE	GISTREMENT DES REVISIONS	3
	DES RÉFÉRENCES	
	E DES MATIERES	
1.	OBJET	
2.	CHAMP D'APPLICATION	
3.	MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP	6
3.1.	OBJET ET PORTEE DU MANUEL	6
3.2.	LE MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP - UN DOCUMENT VIVANT	6
3.3.	ELABORATION DU MANUEL TWR/APP	7
3.4.	EXIGENCES DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP	7
4. L'AUT	MECANISME D'APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP PAR ORITE DE L'AVIATION CIVILE	9
5.	EMPLACEMENT DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP	9
5.1.	MISE EN ŒUVRE DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP	10
5.2.	AMENDEMENT ET REVISION DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP	10
5.3.	NOTIFICATION D'AMENDEMENT DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP	10
5.4.	STRUCTURE ET CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP	11



Page: Révision:

6 sur 18

00

Date: 20/01/2022

1. OBJET

Ce guide a pour objectif de fournir aux les fournisseurs de services de la circulation aérienne (ATSP) les principes généraux et bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration du manuel d'exploitation d'un centre de contrôle d'aérodrome/approche (TWR/APP)

Il fournit également des orientations au personnel de supervision de la sécurité pour une harmonisation du mécanisme d'approbation dudit manuel lorsqu'il est soumis à l'autorité de l'aviation civile.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions de ce guide s'appliquent à tous les fournisseurs de services de la navigation aérienne exerçant en République du Congo.

3. MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP

OBJET ET PORTEE DU MANUEL

- 3.1.1 Le manuel d'exploitation TWR/APP est une exigence fondamentale du processus de certification. Il contient tous les renseignements pertinents en ce qui concerne le site, les installations, les services, l'équipement, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de l'espace aérien, y compris le système de gestion de la sécurité et de la qualité. L'ATSP peut éditer le manuel de TWR/APP en plusieurs volumes.
- 3.1.2 Les renseignements présentés dans le manuel d'exploitation TWR/APP doivent démontrer que la fourniture des services de la circulation aérienne est conforme aux normes et pratiques de certification et qu'il n'y a pas de lacunes apparentes qui compromettraient la sécurité de l'exploitation aérienne.
- 3.1.3 Le manuel, qui est un document de référence, donne une liste de vérification des normes de certification des services de navigation aérienne à maintenir ainsi que le niveau de ces services.
- 3.1.4 Les renseignements fournis dans le manuel permettent à l'ANAC d'évaluer si les services fournis conviennent pour l'exploitation aérienne envisagée et de juger de l'aptitude du postulant à détenir un certificat. Il s'agit d'un guide de référence pour l'exécution des inspections sur le site.

3.2. LE MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP – UN DOCUMENT VIVANT

Le manuel d'exploitation TWR/APP est susceptible d'être amendé pour fournir des renseignements exacts et à jour. Le fournisseur de services ATS est donc responsable de l'amendement du manuel et de la notification des amendements à l'ANAC. Le

-DSA-7229-ANS-ATS



Page:

7 sur 18

Révision :

00

Date:

20/01/2022

contenu d'un manuel d'exploitation TWR/APP est traité avec le respect exigences réglementaires en la matière.

3.3. ELABORATION DU MANUEL TWR/APP

- 3.3.1 L'ATSP fournit et tient à jour un manuel d'exploitation relatif à la fourniture de services de la circulation aérienne en route à l'usage de son personnel opérationnel et afin de guider celui-ci dans l'exécution de ses tâches.
- 3.3.2 Il est établi un manuel d'exploitation TWR/APP pour chaque centre, aérodrome ou espace aérien où sont fournis les services de contrôle en route.

3.3.3 Il veille à ce que :

- √ le manuel de d'exploitation TWR/APP contient les instructions et les informations dont le personnel opérationnel a besoin pour remplir ses tâches;
- √ le personnel ait accès aux parties de manuel qui les concernent, à leurs mises à jour et aux consignes temporaires relatifs à ses fonctions.
- ✓ le personnel opérationnel soit promptement informé des modifications apportées au manuel d'exploitation qui s'appliquent à leurs tâches ainsi que de leur entrée en vigueur.
- √ le contenu du manuel d'exploitation TWR/APP soit conforme aux dispositions réglementaires ou que, le cas échéant, les dérogations nécessaires aient été accordées par l'ANAC;
- √ le manuel d'exploitation TWR/APP et les consignes temporaires soient présentés sous une forme permettant un accès facile aux données;
- ✓ une procédure de gestion documentaire du manuel d'exploitation soit mis en place;
- ✓ les parties du manuel d'exploitation soient à jour.

3.4. EXIGENCES DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP

3.4.1 Le manuel d'exploitation TWR/APP :

- a) est imprimé, et signé par le fournisseur de services de la circulation aérienne;
- est établi sous une forme qui facilite sa mise à jour de préférence sous forme de classeurs;
- c) comporte un système d'indication de la validité des pages et des amendements apportés à celles-ci, y compris une page où seront consignées les révisions;
- d) est organisé d'une manière qui facilitera le processus de préparation, d'examen et d'acceptation ou approbation ;
- e) l'ATSP s'assure que le contenu du manuel, y compris l'ensemble des amendements ou révisions, ne contrevient pas aux règles applicables, et est acceptable ou, lorsque nécessaire, approuvé par l'Autorité de l'aviation civile ;



Page: 8 sur 18 Révision: Date:

00

20/01/2022

f) l'ATSP s'assure que les contrôleurs de la circulation aérienne et les différents acteurs ont facilement accès à une copie de chaque partie du manuel d'exploitation se rapportant à leurs tâches ;

- g) sauf indications contraires de l'Autorité de l'aviation civile, l'ANSP prépare le du manuel d'exploitation TWR/APP en langue française
- h) l'ATSP s'assure que le manuel d'exploitation TWR/APP est amendé ou révisé pour mettre à jour les consignes et informations qu'il contient. Il s'assure que les contrôleurs de la circulation aérienne et acteurs concernés sont avertis des modifications des parties du manuel concernant leurs tâches ;
- i) tout détenteur du manuel d'exploitation TWR/APP ou de parties appropriées dudit document assure sa mise à jour au moyen des amendements ou révisions fournis par l'ATSP;
- j) l'ATSP fournit à l'ANAC les amendements et révisions prévus avant la date de leur entrée en vigueur. Dès lors que l'amendement concerne une partie quelconque du manuel d'exploitation devant être approuvée. Cette approbation doit être obtenue avant l'entrée en vigueur dudit amendement. Lorsque des amendements ou révisions immédiats sont nécessaires, dans l'intérêt de la sécurité, ils peuvent être publiés et appliqués immédiatement, à condition que toute approbation exigée ait été demandée :
- k) l'ATSP incorpore l'ensemble des amendements et révisions exigés par l'ANAC
- I) l'ATSP s'assure que les informations extraites de documents approuvés ou de tout amendement desdits documents approuvés, sont correctement reprises dans le manuel d'exploitation TWR/APP et qu'il ne contient aucune information en contradiction avec une documentation approuvée ;
- m) toutefois, cette exigence n'empêche pas l'ATSP d'avoir recours à des données ou des procédures plus exigeantes ;
- n) l'ATSP s'assure que le contenu du manuel d'exploitation est présenté sous une forme permettant une utilisation sans difficultés ;
- o) l'ATSP peut être autorisé par l'ANAC à présenter tout ou partie du manuel d'exploitation TWR/APP sous une forme différente de celle d'une impression papier. Dans ce cas, un niveau acceptable d'accessibilité, d'utilisation et de fiabilité doit être assuré ;
- p) les différentes parties du manuel d'exploitation TWR/APP ne doivent pas entrer en conflit entre elles ni avec d'autres manuels et instructions de l'ATSP ni être en contradiction avec les règlements en vigueur.



Page:

Révision:

9 sur 18

00

Date:

20/01/2022

4. MECANISME D'APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP PAR L'AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE

L'approbation du manuel d'exploitation TWR/APP consiste à vérifier que le contenu de ce manuel est conforme aux dispositions réglementaires en vigueur. Elle se traduit par une approbation explicite de l'ANAC. L'ANAC approuve le manuel d'exploitation et tout amendement qui peut y être apporté pourvu qu'ils répondent aux prescriptions édictées. Dans le processus d'analyse du manuel d'exploitation TWR/APP en vue de son approbation, il est mis à la disposition des inspecteurs et agent techniques une liste de vérification relative à l'évaluation du manuel d'exploitation TWR/APP.

Elle approuve:

- √ la structure du manuel d'exploitation TWR/APP y compris les documents associés;
- √ le contenu du manuel lorsqu'il est conforme à la réglementation nationale en vigueur.

L'ANSP est seul responsable de la conformité du manuel, à la réglementation.

L'acceptation du manuel par l'administration atteste à l'ANSP que l'examen non exhaustif effectué par l'administration, dans la limite de ses moyens et compte tenu de la réglementation opérationnelle en vigueur, ne lui a pas permis de déceler des non-conformités de nature à compromettre la mise en œuvre du manuel d'exploitation TWR/APP et la sécurité des activités aériennes mais que la structure du document et son organisation est accepté.

Après la délivrance de l'acceptation du manuel d'exploitation, lorsqu'elle étudie un domaine d'activité particulier dans le cadre de la surveillance continue, l'ANAC peut être amené à vérifier le contenu de l'ensemble des informations du manuel afférent. L'ANAC peut déceler lors de cet examen complémentaire des non conformités qui la conduiront à exiger une modification du manuel par l'ANSP.

5. EMPLACEMENT DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP

- ✓ L'ATSP fournit à l'ANAC un exemplaire complet et à jour du manuel d'exploitation TWR/APP.
- ✓ L'ATSP conserve sur le site au moins un (01) exemplaire complet, approuvé et à jour du manuel d'exploitation ; un exemplaire sera conservé à l'établissement principal de travail si celui-ci est autre que le site de fourniture des services.
- ✓ L'ATSP met l'exemplaire ci-dessus à la disposition du personnel autorisé de l'ANAC, pour inspection et audit.

b

G-DSA-7229-ANS-ATS



Page: Révision :

10 sur 18

00

Date:

20/01/2022

5.1. MISE EN ŒUVRE DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP

Le Dirigeant responsable de l'ANSP s'assure de la mise en œuvre du manuel d'exploitation TWR/APP par le personnel technique en charge de la fourniture des services de contrôle en route.

5.2. AMENDEMENT ET REVISION DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP

- 5.2.1 Aux fins de maintenir l'exactitude des informations contenues dans le manuel d'exploitation TWR/APP ;
 - √ l'ANSP peut modifier le manuel d'exploitation TWR/APP si besoin en est ;
 - ✓ l'ANAC peut émettre une directive écrite exigeant l'ANSP à modifier ou amender son manuel d'exploitation TWR/APP;
 - ✓ l'ANSP peut soumettre à l'ANAC des propositions d'amendement du manuel d'exploitation TWR/APP avant son approbation.
- 5.2.2 Le système d'amendement et de révision comporte :
 - a) la personne responsable de l'édition et de l'insertion des amendements et révisions;
 - b) l'enregistrement des amendements et révisions accompagnés des dates d'insertion et d'entrée en vigueur ;
 - c) une déclaration interdisant les amendements et révisions manuscrits, sauf dans les circonstances exigeant l'adoption immédiate d'un amendement ou d'une révision pour des raisons de sécurité;
 - d) la description du système d'annotation des pages et leurs dates d'entrée en vigueur ; une liste des pages en vigueur ;
 - e) l'annotation des modifications (sur les pages de texte et, autant que possible, sur les schémas et diagrammes);
 - f) les révisions temporaires ;
 - g) une description du système de diffusion du manuel d'exploitation TWR/APP, des amendements et des révisions.

5.3. NOTIFICATION D'AMENDEMENT DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP

5.3.1 L'ANSP avise l'ANAC aussitôt que possible de toute modification qu'il souhaite apporter au manuel d'exploitation TWR/APP.

G-DSA-7229-ANS-ATS Édition 01



Page:

11 sur 18

00

Révision:

Date:

20/01/2022

5.4. STRUCTURE ET CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION TWR/APP

Dans un souci d'uniformité et pour faciliter l'examen et l'approbation/l'acceptation du manuel d'exploitation l'ANAC, la présente section détermine la structure et le contenu du manuel d'exploitation.

Le document comprend une partie réservée pour l'administration du document. Cette partie administrative du manuel d'exploitation TWR/APP comprenant au moins : une Fiche signalétique, une partie Approbation du document et le Relevé des amendements est en première partie du manuel d'exploitation TWR/APP ou dans sa partie généralité.

5.4.1 Fiche signalétique

- ✓ Titre du document ;
- √ Référence du document ;
- ✓ Date du document ;
- ✓ Points de contact de l'agent ou des agents responsables de la gestion du document;
- ✓ nom, prénom, fonction, numéro de téléphone, email :
- ✓ liste de diffusion du document et préciser le contenu et la forme du document diffusé (partiel, complet, en support papier ou document en copie numérique).

5.4.2 Amendement du document

Il s'agit des données concernant le ou les agents ayant approuvé la version du document, à savoir :

- √ nom (s) et prénom(s) :
- √ fonction (s);
- √ date (s) de l'approbation ;
- ✓ signature (s).

5.4.3 Relevé des amendements

- ✓ Liste des amendements ;
- ✓ Date d'approbation de chaque amendement ;
- ✓ Date d'entrée en vigueur de chaque amendement ;
- Parties du manuel affectées par chaque amendement.

G-DSA-7229-ANS-ATS Édition 01

b



Page: Révision : 12 sur 18

00

Date: 20/01/2022

5.4.3 Structure du manuel d'exploitation TWR/APP

Le tableau ci-dessous présente les renseignements informations minimales nécessaires dans le manuel d'exploitation TWR/APP.

1.	Fiche signalétique du document
2.	Validation, approbation et acceptation
3.	Amendement
4.	Champ d'application
5.	Procédure de mise à jour du manuel
6.	Matérialisation des changements
7.	Version des pages
8.	Relevé des modifications
9.	Liste de distribution du manuel
10.	Responsable du contenu du manuel
11.	Liste des abréviations
12.	Définitions
13.	Sommaire
14.	Liste des tableaux
15.	Liste des figures
	CHAPITRE 1 : GENERALITES ET ADMINISTRATION DU CENTRE
16.	Objet et portée du manuel
fére	ntiels règlementaires applicables et documents de référence
17.	Règlements nationaux
18.	Documents et annexes de l'OACI applicables
19.	Manuels et autres textes réglementaires
20.	Lettres d'entente (LOE), Mémorandums, lettres d'accords (LOA), contrat
20.	d'interface (CIF)
uatio	on administrative du centre ATS de Brazzaville
uati c 21.	Restriction d'utilisation
21.	Restriction d'utilisation



GUIDE D'ELABORATION ET D'APPROBATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE -**CENTRE DE CONTROLE**

Page:

Date:

13 sur 18

Révision:

00 20/01/2022

D'AERODROME/APPROCHE (TWR/APP)

25.	Chef unité CA	
30000000	CONTRACTOR	
26.	The state of the s	
27.	Rôle du contrôleur organique Tour	
28.	Rôle du contrôleur exécutif approche	
29.	Rôle du contrôleur organique approche	
30.	Fiche signalétique du poste de contrôleur CA	
Descri	otion des services fournis	
31.	Heure de service de fonctionnement	
32.	Local à partir duquel les services sont rendus	
33.	Nombre de postes de travail	
34.	Armement de postes de travail	
_es sei	vices de la circulation aérienne	
35.	Les services de la circulation aérienne fournis	
36.	Fonctions assurées	
Exigen	ces en ce qui concerne le personnel	
37.	Compétences liées au poste de contrôleur CA	1981
38.	Nombre minimum de personnel requis pour un quart de service	
39.	Responsabilités des contrôleurs de la circulation aérienne	
40.	Heure de travail et les quarts de service	
41.	Permanence de commandement	To be the
42.	Dispositions relatives à la continuité de services	
	CHAPITRE 2 : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	
Descrip	otion du site a partir duquel le service est fourni	
43.	Localisation du site	
44.	Présentation physique de l'aéroport	
44. 45.	Présentation physique de l'aéroport Infrastructures de l'aéroport	
	Présentation physique de l'aéroport Infrastructures de l'aéroport Aérodromes voisins	
45. 46.	Infrastructures de l'aéroport	
45. 46.	Infrastructures de l'aéroport Aérodromes voisins phie de l'espace aérien particulier les services sont fournis	
45. 46. Géogra	Infrastructures de l'aéroport Aérodromes voisins phie de l'espace aérien particulier les services sont fournis Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité	
45. 46. Séogra 47.	Infrastructures de l'aéroport Aérodromes voisins phie de l'espace aérien particulier les services sont fournis Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité Description et classification des espaces aériens et services rendus	
45. 46. Séogra 47. 48. 49.	Infrastructures de l'aéroport Aérodromes voisins phie de l'espace aérien particulier les services sont fournis Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité Description et classification des espaces aériens et services rendus Dispositions relatives aux espaces à statut particulier	
45. 46. Séogra 47. 48. 49. 50.	Infrastructures de l'aéroport Aérodromes voisins phie de l'espace aérien particulier les services sont fournis Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité Description et classification des espaces aériens et services rendus Dispositions relatives aux espaces à statut particulier Espaces aériens adjacents	
45. 46. Séogra 47. 48. 49. 50.	Infrastructures de l'aéroport Aérodromes voisins phie de l'espace aérien particulier les services sont fournis Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité Description et classification des espaces aériens et services rendus Dispositions relatives aux espaces à statut particulier	

G-DSA-7229-ANS-ATS

Édition 01



Page:

14 sur 18

00

Révision : Date:

20/01/2022

53.	Moyens de radionavigation, d'approche et d'atterrissage
54.	Moyens de surveillance
55.	Moyens d'enregistrements, de traitement et d'archivage des enregistrements
56.	Moyens de traitement des messages ATS ;
57.	Moyens utilisés pour la formation
58.	Electricité d'aérodrome et réseau secouru
59.	Matériel d'assistance aéroportuaire
nstalla	tions de l'environnement de travail
60.	équipements en position de travail (sur le pupitre)
61.	équipements hors position de travail (hors le pupitre)
62.	équipements en position Approche
63.	équipements en position hors Approche
64.	platine de commandes des installations électriques
65.	platine de contrôle des aides radio
66.	consigne d'utilisation de la sirène
67.	installations téléphoniques
68.	Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail
	CHAPITRE 3 : PROGRAMME DE FORMATION
69.	Conditions d'admission
70.	Formation initiale
ormat	ion pour l'insertion en milieu professionnel
71.	Formation qualifiante
72.	Test initial
73.	Test en cours de formation
74.	Test pratique de qualification
75.	Qualifications requises
76.	Contrôle de compétences
77.	Stage de perfectionnement
	CHAPITRE 4 : INSTRUCTIONS ET PROCÉDURES D'EXPLOITATION
rocéd	ures applicables au control local (aérodrome – approche)
78.	Traitement des messages
79.	Dispositions relatives à la tenue des Strips
00	Tenue de tableau
80.	renue de tableau



Page: Révision : 15 sur 18

00

Date:

20/01/2022

00	ures applicables au contrôle d'aérodrome
82.	Procédures de contrôle au sol
83.	Procédures applicables aux véhicules et aux piétons
84.	Gestion de l'aire de trafic
85.	Gestion de l'aire de manœuvre
86.	Péril aviaire
87.	Turbulence de sillage
88.	Procédures applicables aux aéronefs en VFR
89.	Procédures applicables aux aéronefs en IFR
90.	Coordinations
91.	Procédures de séparation des aéronefs au départ et/ou à l'arrivée
92.	Procédures de séparation des aéronefs sur et aux abords de l'aérodrome
93.	Procédures pour les opérations par faible visibilité (LVP)
94.	Procédures de traitements des aéronefs irréguliers
95.	Procédures de calage altimétriques
océd	ures applicables au contrôle d'approche
96.	Méthode de contrôle
97.	Grille de niveaux de transition en fonction des QNH
98.	Espacement
99.	Surveillance, assistance et guidage
100	Procédures de Surveillance et d'assistances-C
101	Information de circulation
102	Coordination
103	Panne de communication radio
104	Procédures applicables aux aéronefs en IFR
105	Coordination des départs vers le secteur de la TMA Pool géré par Kinshasa
106	Procédures de traitement des aéronefs sur les trajectoires arrivées
107	Approche interrompue (API)
108	Panne de radiocommunication à l'arrivée
109	Minima opérationnels
110	Procédures d'approche aux instruments
serv	ice d'information de vol
111	Mise en œuvre du service d'information de vol
112	Portée du service d'information de vol
	Procédures du service d'information de vol



Page:

16 sur 18

Révision:

00

Date: 20/01/2022

ervice	d'alerte
114	Procédures destinées à assurer le service d'alerte
115	Messagerie d'urgence
116	Récapitulatif des règles de déclenchement des phases d'urgence et organismes responsables
117	Accidents
118	Alerte à la bombe
119	Intervention illicite
120	Procédures de communication et de phraséologie
121	Procédures de communication
122	Gestion des vols présidentiels
123	Arrivée d'un vol présidentiel
124	Départ d'un vol présidentiel
125	Procédures de coordination
126	Coordination avec les organismes externes
127	Procédures de coordination TWR/AERCO
128	Procédures sur les équipements et installations
129	Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements
130	Procédures de surveillance, d'alerte des services de la maintenance et de remis
130	en service après intervention de la maintenance
131	Diagramme d'alerte de la maintenance
132	Procédures de compte-rendu des évènements ATS
133	Procédures relatives aux mesures de sécurité pendant les opérations de maintenance
134	Heure de lever et de coucher du soleil en heures UTC à Brazzaville
	CHAPITRE 5 : PLAN DE CONTINGENCE
135	Situation en interne au centre de Brazzaville
136	Panne de radiocommunication sol/sol
137	Panne de radiocommunication VHF dans le centre
138	Panne de moyen de surveillance
139	Panne de liaison RSFTA
140	Panne du VOR/DME
141	Panne de balisage
	Panne de l'ILS
142	Panne de l'ILS

G-DSA-7229-ANS-ATS

Édition 01



GUIDE D'ELABORATION ET D'APPROBATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE – CENTRE DE CONTROLE

D'AERODROME/APPROCHE (TWR/APP)

Page: 17 sur 18

Révision : 00

Date: 20/01/2022

144	Situation externe a la tour de Brazzaville
СН	APITRE 6 : SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE LA SÉCURITÉ/QUALITÉ
145	Politique et objectifs de sécurité
146	Structure et organisation du système de gestion de la sécurité
147	Processus de gestion du risque de sécurité ;
148	Processus d'assurance Sécurité
149	Processus de Promotion de la sécurité
	CHAPITRE 7 : MESURES DE SÛRETÉ
150	Toutes les dispositions adéquates en matière de sûreté répondant aux exigences
130	du programme national de sûreté de l'aviation civile.
151	Sécurisation des locaux abritant le CRNA et le Bloc technique de Brazzaville
152	Accès aux salles de contrôle
CHA	PITRE 8 : DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES INFORMATIONS
153	Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements,
	instructions de service, ordonnances
154	Diffusion et réception de courrier
155	Enregistrement et conservation des données électroniques
156	Procédure de tenue du registre des services à la Tour et Approche
	CHAPITRE 9 : ANNEXES

Toutefois, l'ANSP devra accompagner au manuel de TWR/APP des fiches reflexes pour permettre aux différents acteurs de connaître leurs rôles et responsabilités ainsi que les taches à réaliser.

L'ANSP est entièrement responsable de l'exactitude des renseignements fournis dans ce manuel.

Édition 01

G-DSA-7229-ANS-ATS



Page:

18 sur 18

Révision:

00

Date:

20/01/2022

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT VIDE

4

G-DSA-7229-ANS-ATS

Édition 01